

L'apprentissage dual à Genève : analyse et plan de soutien

Conférence de presse du 1er juin 2021

Sommaire

1. Introduction : le contexte genevois
2. Caractéristiques et évolutions de la formation professionnelle à Genève
3. Plan de soutien apprentissage : bilan et mesures 2021
4. Valorisation de la formation professionnelle dans les adjudications des marchés publics

Quelques caractéristiques du contexte genevois

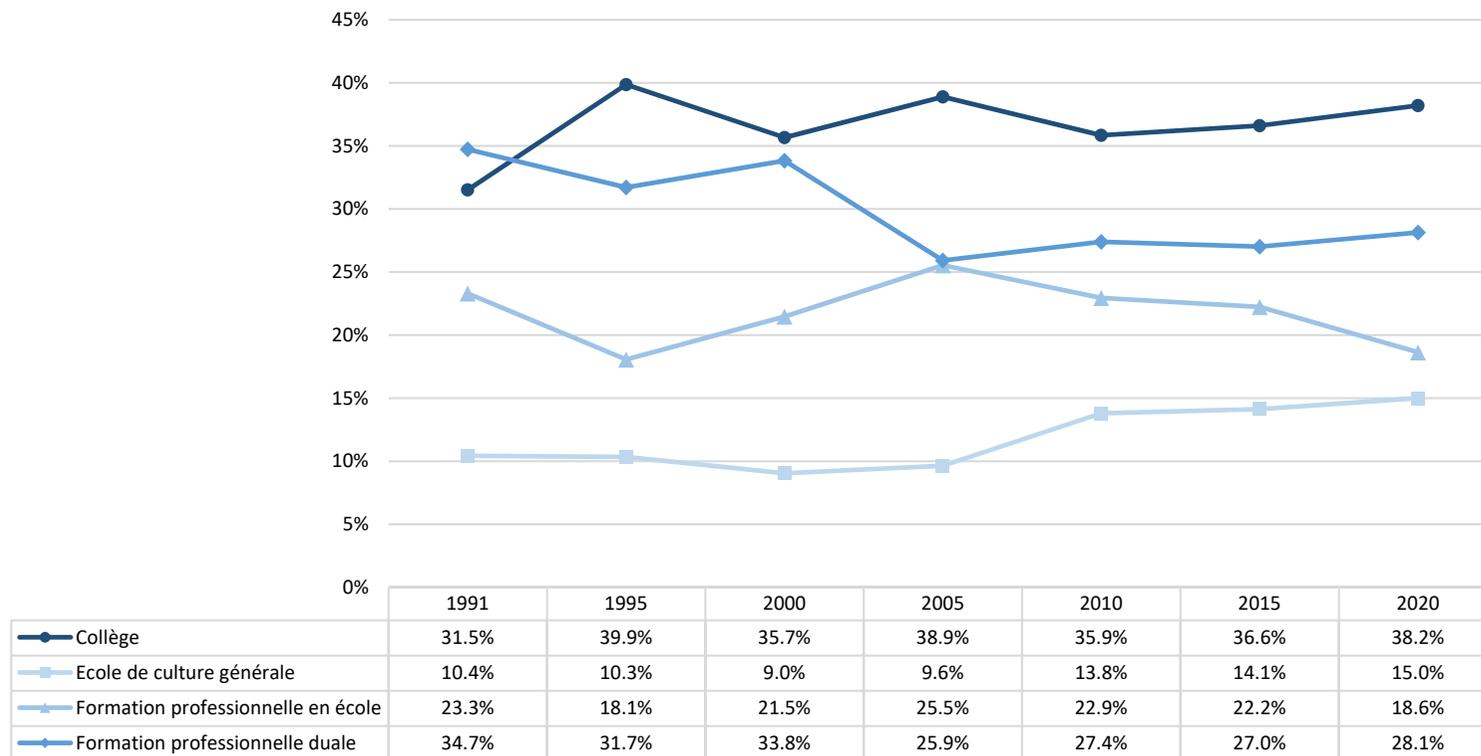
- Une économie très fortement tertiariée (86%, secondaire 13.5% et primaire 0,5%), tournée vers les marchés extérieurs dans un environnement très compétitif.
- Une demande de qualification en hausse de la part des agents économiques. Plus de la moitié des "24-44 ans" possède un niveau de formation supérieur.
- Un âge moyen d'entrée en apprentissage en entreprise très élevé : 20.3 ans ! Parfois après une première certification.
- Un marché de l'apprentissage inséré dans une agglomération qui déborde le territoire cantonal dont dépend le système de formation.
- Une très faible connexion directe entre le secondaire I et les formations duales. Environ 4% des jeunes sortant du cycle d'orientation commencent sans délai une formation duale.
- Un nombre de place d'apprentissage très faible en comparaison nationale : 4.7% des emplois en Suisse, 1.7% à Genève.

Quelques caractéristiques du contexte genevois (2)

- Si Genève visait la moyenne Suisse => il faudrait créer 8'500 nouvelles places d'apprentissage (nous sommes à 5'060).
- Lorsque des places sont offertes en dual à Genève, elles sont occupées à 98.2%. Alors qu'en Suisse, le taux de places vacantes est d'environ 10%, il n'est que de 1.8% à Genève.
- Une "quasi parité" (environ 55% vs 45% ces dernières années) entre les formations professionnelles duales et celles qui se déroulent à plein-temps en école (formations conduisant à un CFC).
- Des coûts de formation élevés pour le canton : s'il n'y avait que 10% d'apprentis à plein temps (comme dans des cantons comparables), le canton économiserait 36.5 millions chaque année.
- Résultat, une population de jeunes de 15 à 18/20 ans très majoritairement en école, y compris professionnelles, dont une partie en recherche d'une place d'apprentissage en dual, en concurrence avec des jeunes plus âgés et/ou plus qualifiés, pas toujours résidents du canton => un véritable enjeu pour le DIP et les employeurs du canton.

**Caractéristiques et évolutions de la formation
professionnelle à Genève :
présentation du Service de la Recherche en
Education (SRED)**

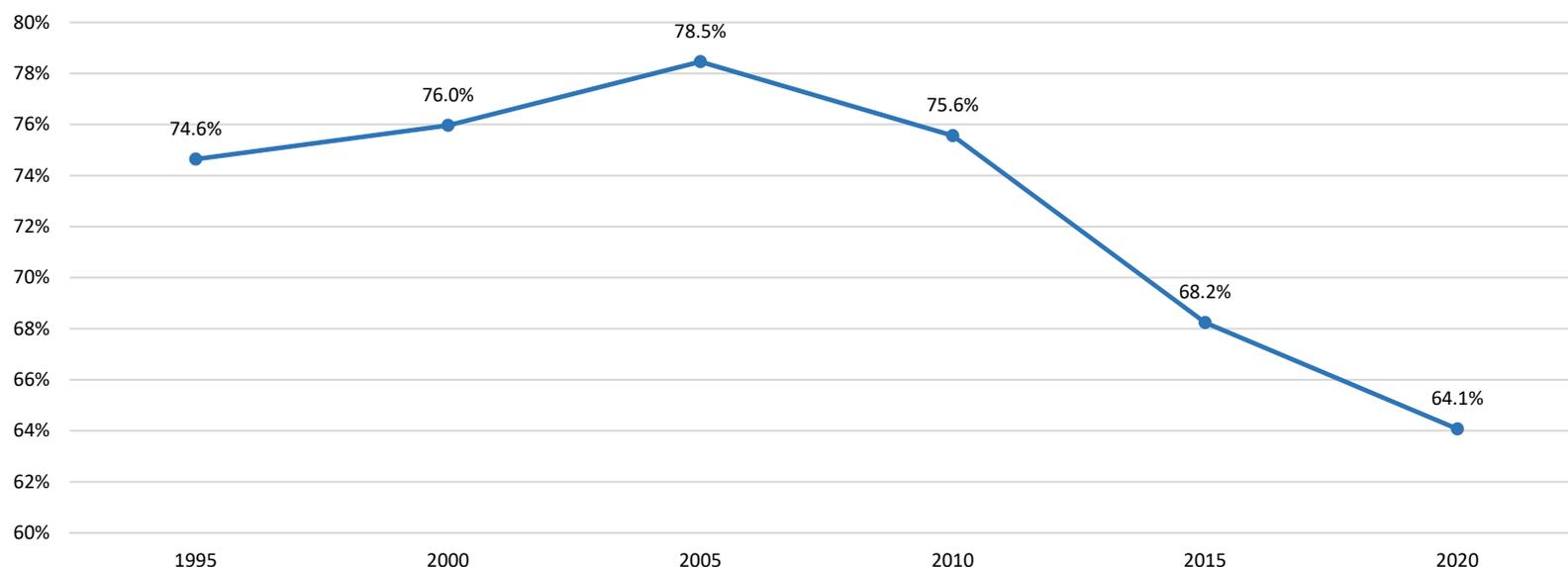
La place des formations duales dans les filières du secondaire II (1^{re} année)



Même si le nombre global de places d'apprentissage a plutôt connu une croissance durant ces trente dernières années, cette croissance a été moindre que celle de l'ensemble des autres filières de formation. La place de l'apprentissage dual (CFC et AFP) dans l'ensemble des filières qualifiantes du secondaire II en 1^{re} année tend à s'éroder sur le long terme. L'apprentissage dual représentait environ le tiers des effectifs du secondaire II en 1^{re} année des filières certifiantes durant les années 1990, il en constitue aujourd'hui – et depuis 15 ans – un peu plus du quart.

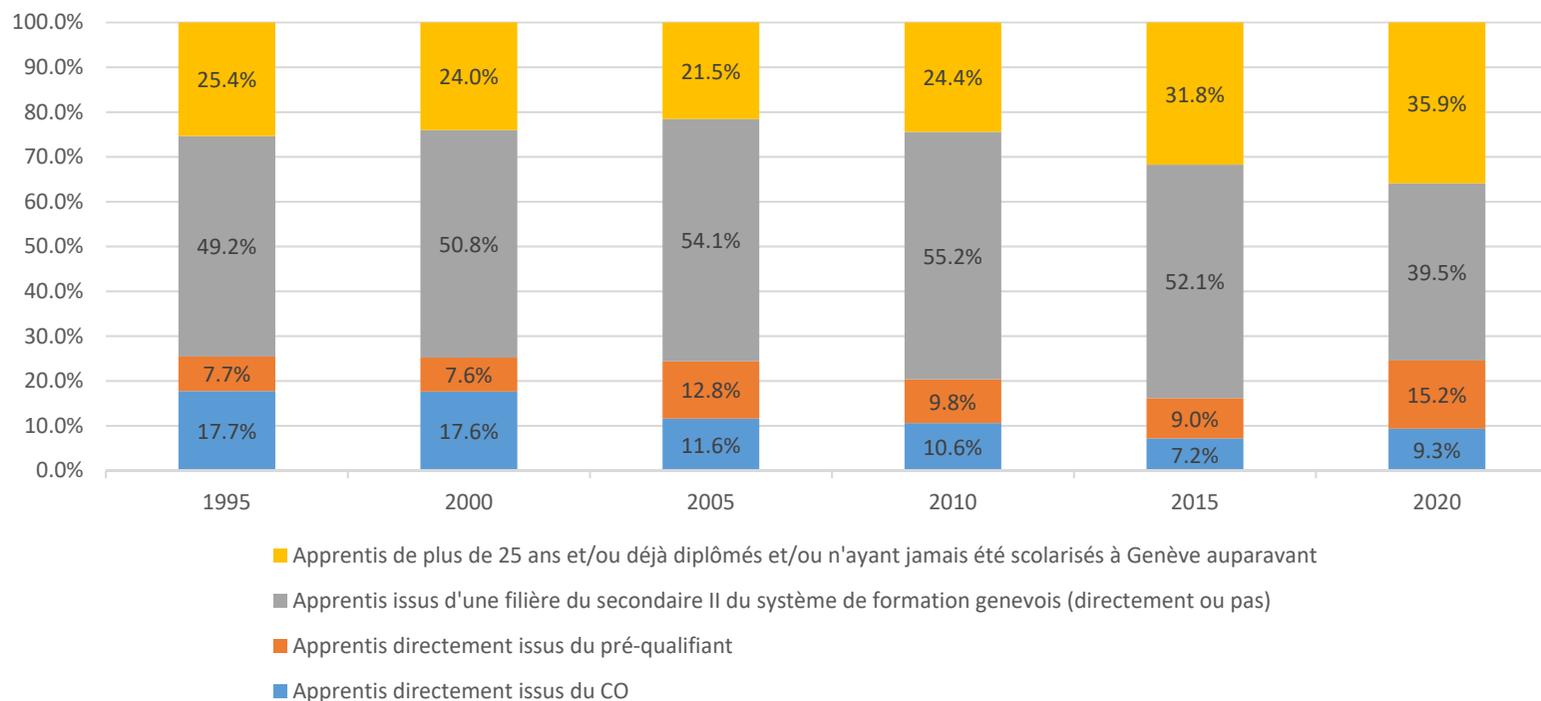
Evolution du profil des apprentis commençant une formation duale

Proportion des apprentis de 1^{re} année âgés de moins de 25 ans, sans certification de niveau secondaire II préalable, et ayant fréquenté le système de formation genevois avant l'apprentissage



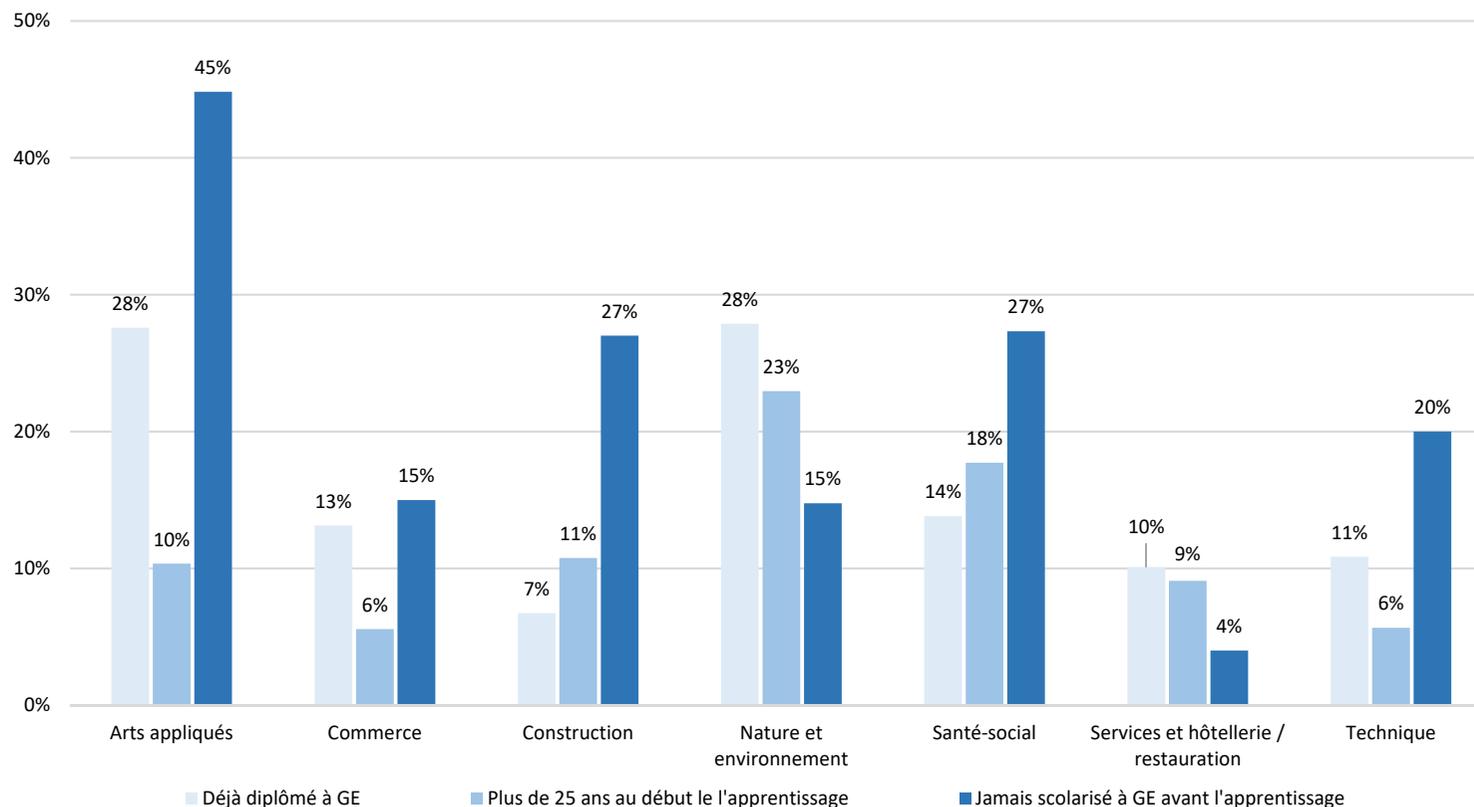
En 2020, environ le tiers des apprentis de 1^{re} année ont un profil qui s'écarte de l'image d'un apprentissage à Genève *(i)* articulé au système local de formation, *(ii)* destiné à amener à une première certification *(iii)* des jeunes plus ou moins en âge de fin de scolarité obligatoire. Et ceci se constate davantage depuis 2015 qu'entre 1995 et 2010.

Provenance des apprentis en 1ère année de l'apprentissage dual



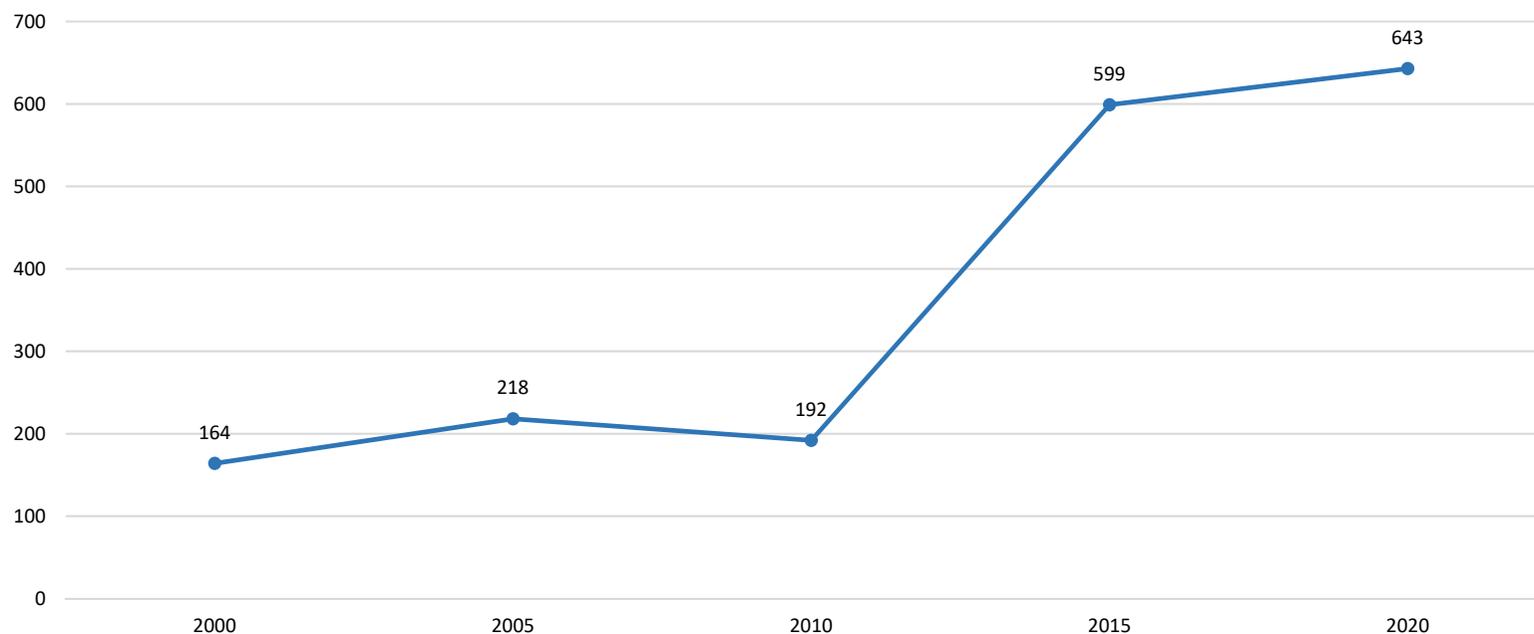
La transition directe entre le CO et l'apprentissage dual tend à diminuer, celle en provenance du pré-qualifiant se renforce ces dernières années, probablement en raison de l'obligation de formation jusqu'à 18 ans. La transition la plus importante reste celle qui se déroule au sein du secondaire II, incluant les interruptions temporaires de formation (réorientation d'une filière du secondaire II vers l'apprentissage, directement ou non). Enfin le nombre d'apprentis de 1^{ère} année de plus de 25 ans, déjà diplômés et/ou ne provenant pas du système de formation genevois se renforce depuis 2010.

Evolutions différenciées selon le domaine de formation



Par domaine de formation, un âge supérieur à 25 ans à l'entrée en apprentissage concerne surtout les domaines « Santé-social » ainsi que « Nature et environnement ». Le fait d'avoir déjà un diplôme préalable est plus fréquent dans les domaines « Arts appliqués » et « Nature et environnement ». Enfin, le fait de n'avoir aucune scolarité antérieure à Genève est davantage le fait des apprentis des domaines « Arts appliqués », « Construction » et « Santé-social ».

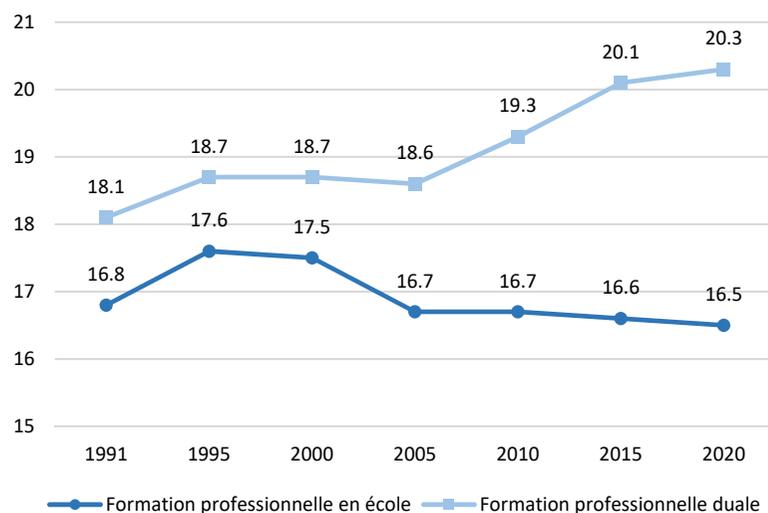
Evolution des CFC et des AFP acquis dans le cadre de la formation des adultes



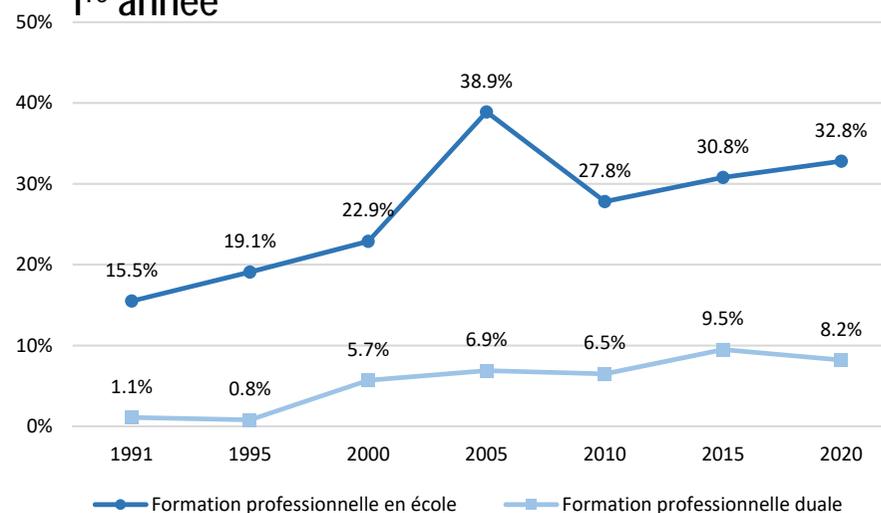
La dynamique d'accroissement des dispositifs de qualification des adultes est assez notable depuis une dizaine d'années. Ces dispositifs de formation rencontrent une double attention : celle de travailleurs qui cherchent une qualification et, parallèlement, celle d'employeurs qui utilisent cette voie pour former des personnels dont elles ont besoin pour leurs métiers spécifiques, et qui sont souvent déjà dans l'entreprise.

CFC dual et en école des différences d'orientation et de niveau scolaire ...

Âge d'entrée moyen en formation duale ou à plein temps en école



Proportion d'apprentis ayant fait le choix d'une maturité professionnelle intégrée au CFC dès la 1^{re} année

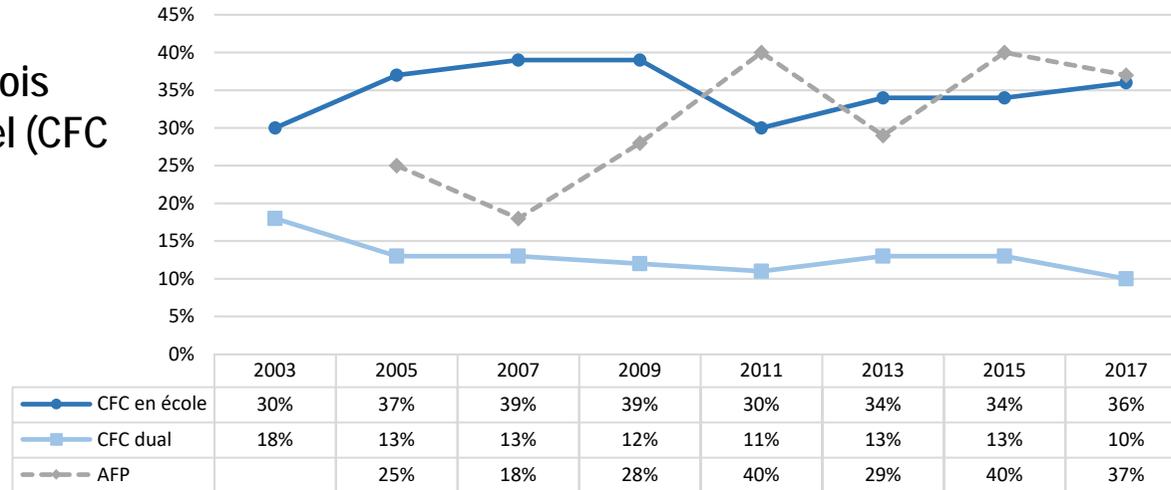


Formations professionnelles duales et en école se distinguent par les raisons qui motivent les jeunes et en partie par leur niveau scolaire.

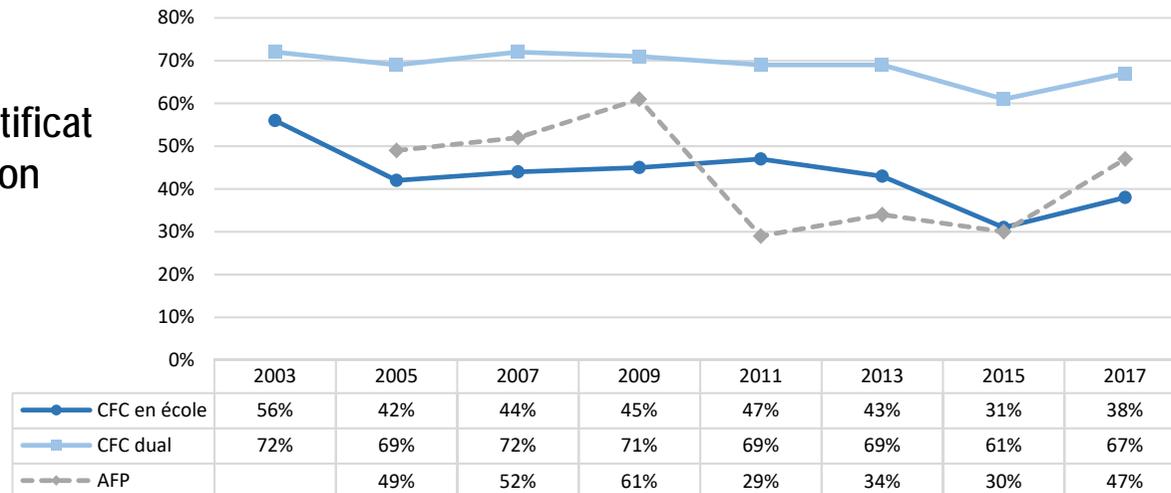
- L'apprentissage dual est davantage le choix de jeunes moins performants scolairement, qui souhaitent clairement intégrer l'entreprise, après avoir accumulé des segments de formation divers depuis la fin de l'obligation scolaire (parfois faute de trouver une entreprise formatrice).
- La formation professionnelle en école est davantage le fait de jeunes plus performants scolairement, au projet moins clairement défini, qui s'orientent plus rapidement vers ces formations (directement après le CO ou souvent après un passage d'une année au Collège) et ceci plus fréquemment (et de plus en plus souvent) dans le but de poursuivre leur formation au-delà du secondaire II.

... ainsi que des usages différents de la certification

Poursuite d'une formation 18 mois après un certificat professionnel (CFC et AFP), selon l'année de la certification



En emploi 18 mois après un certificat professionnel (CFC et AFP), selon l'année de la certification



Plan de soutien apprentissage : bilan et mesures 2021

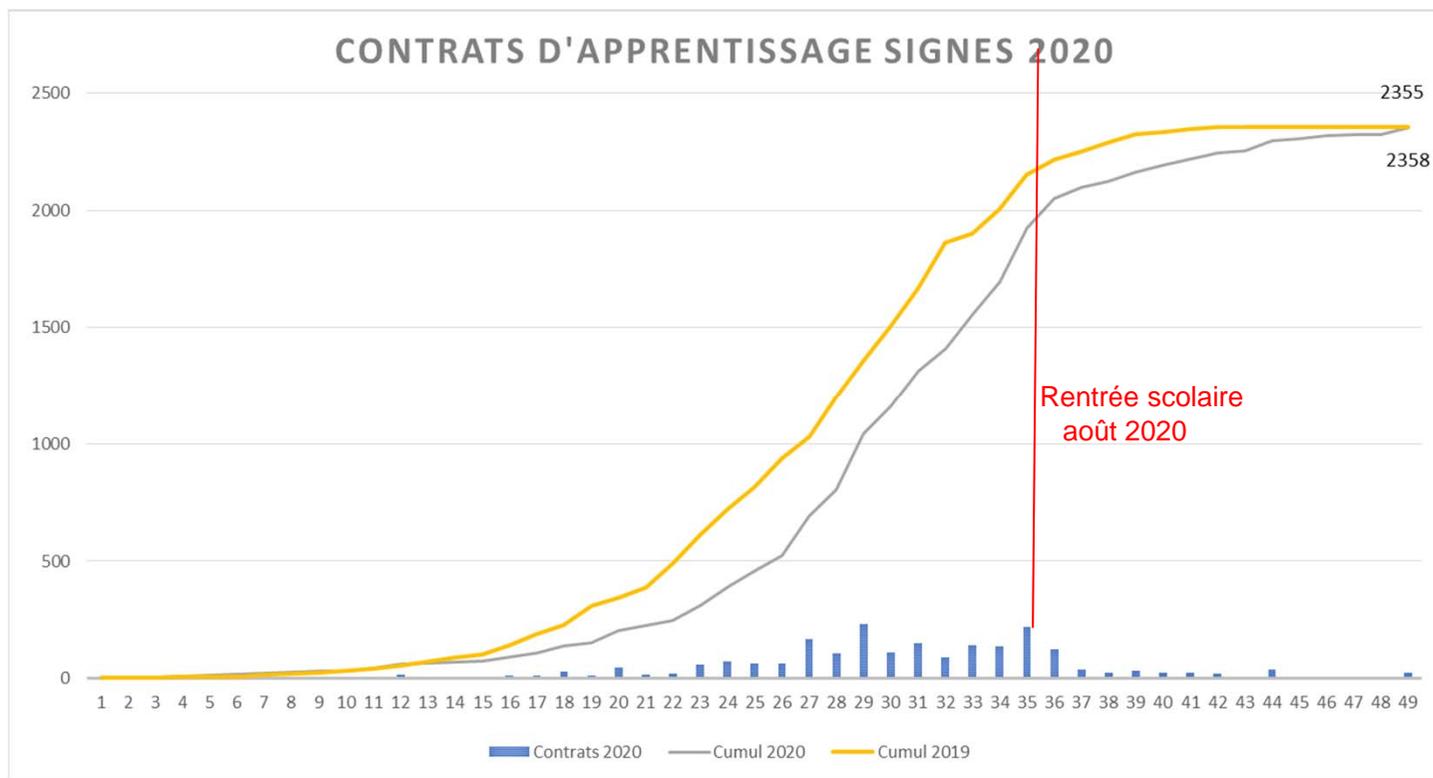
Plan urgent de soutien à l'apprentissage dual adopté en mai 2020

- Plan ambitieux en 4 axes et 14 mesures dans le contexte du Covid-19 :
 - adapter les modalités de la rentrée en formation
 - soutenir les entreprises formatrices
 - augmenter l'effort de formation à l'Etat ainsi qu'au sein des établissements autonomes
 - renforcer la communication.
- Développé en collaboration avec les partenaires de la formation professionnelle, dans le cadre du CIF (conseil interprofessionnel pour la formation).
- Plan évolutif sur 4 ans chiffré à 12,5 millions de francs.
- Contribution fédérale de 5,6 millions de francs du SEFRI dans le cadre du programme " Places d'apprentissage Covid-19".
- Grâce à ce plan, notre canton a pu maintenir son effort de formation en 2020 et atteindre 2'583 contrats d'apprentissage, alors qu'il manquait près de 1'000 places d'apprentissage au printemps 2020.

Un plan de mesures qui a fait ses preuves en 2020

2'358 contrats signés au 30.11.2020

434 contrats signés entre les semaines 35 et 49



	Mai	Juin	Juillet	Août	Rentrée	
	semaine 18	semaine 23	semaine 27	semaine 31	semaine 35	semaine 49
Contrats 2019	225	612	1032	1670	2152	2355
Contrats 2020	138	312	693	1314	1924	2358
Différence	-87	-300	-339	-356	-228	3
	-38.7%	-49%	-32.80%	-21.30%	-10.60%	0.13%

Nécessité de renforcer le soutien au recrutement et à la formation des apprenti-e-s pour l'année scolaire 2021-2022

- La crise économique et sanitaire continue d'impacter fortement l'apprentissage dans le canton.
- L'OFPC constate une baisse du nombre de places d'apprentissage identique à la situation de mai 2020.
- Selon une récente étude de la HEG, près de 20% des entreprises formatrices sondées se déclarent hésitantes à engager des apprenti-e-s à la rentrée 2021 et près de 30% pensent y renoncer.
- Il est nécessaire de poursuivre l'effort, notamment en reconduisant pour la rentrée 2021 certaines des mesures qui n'avaient été envisagées au départ que pour 2020.

Mesures liées spécifiquement au contexte Covid et reconduites pour la rentrée 2021

Rentrée en formation "différée"

- Prolongement du délai de signature des contrats d'apprentissage au 31 octobre 2021.

Bilan 2020: 434 contrats signés entre août et fin novembre 2020.

- Possibilité pour les candidat-e-s à l'entrée en apprentissage de suivre les cours théoriques jusqu'au 31 octobre 2021 tout en bénéficiant d'une aide au placement et d'une remise à niveau scolaire, dans l'attente de signer un contrat d'apprentissage.

Bilan 2020 : 80 jeunes dans les CFP dans l'attente de signer un contrat et 40 contrats signés grâce à l'aide au placement.

Mesures liées spécifiquement au contexte Covid et reconduites pour la rentrée 2021 (2)

Mesures financières

- Prise en charge des trois mois de salaire des apprentis issus du système scolaire genevois lors de l'année scolaire 20-21 pour les entreprises rencontrant des difficultés économiques.

Bilan : 427 entreprises, soit 40% des entreprises qui ont engagé des apprenti-e-s, ont bénéficié de la mesure pour 683 contrats en 2020.

- Prime unique de 3'000 francs pour toute nouvelle entreprise formatrice formant des apprentis issus du système scolaire genevois pour l'année scolaire 20-21.

Bilan : 117 nouvelles entreprises ont bénéficié de la prime (10% des entreprises formatrices) en 2020.

2020 : coût total des mesures financières : 2,1 millions de francs (coût moyen de 3'100 CHF par contrat)

2021: Budget estimé pour les deux mesures pour l'année scolaire 20-21 : 2,3 millions

Valorisation de la formation professionnelle dans les adjudications des marchés publics

Qu'est-ce qu'une adjudication des marchés publics ?

- Ce sont des achats de biens, services ou travaux réalisés par une autorité publique auprès d'un fournisseur privé.
- Il existe plusieurs types de procédures d'adjudication en fonction des montants du marché.
- Conformément au règlement sur la passation des marchés publics (RMP), les autorités adjudicatrices (Etat, communes) attribuent les marchés aux prestataires dont l'offre représente le meilleur rapport qualité/prix/services selon les critères définis.
- Concernant cette mesure, il s'agit particulièrement des acquisitions **de gré à gré* ou sur invitation**** de fournitures, services et travaux effectuées par les départements et services de **l'administration cantonale.**

*gré à gré : sollicitation d'un seul fournisseur

**sur invitation : sollicitation de plusieurs fournisseurs

Périmètre de l'arrêté du Conseil d'Etat

Valeurs seuils et procédures applicables aux marchés non soumis aux traités internationaux			
Domaine	Procédure de gré à gré	Procédure sur invitation	Procédure ouverte / sélective
Fournitures	Jusqu'à 100'000 F	De 100'000 F à 250'000 F	Dès 250'000 F
Services	Jusqu'à 150'000 F	De 150'000 F à 250'000 F	Dès 250'000 F
Construction (travaux)			Périmètre de l'arrêté du Conseil d'Etat
- second œuvre	Jusqu'à 150'000 F	De 150'000 F à 250'000 F	
- gros œuvre et génie civil	Jusqu'à 300'000 F	De 300'000 F à 500'000 F	

Adjudication des marchés publics



En quoi consiste la mesure ?

- L'administration cantonale doit consulter la **liste interactive des entreprises formatrices d'apprenti-e-s du canton** en vue de solliciter un fournisseur.
- La mesure s'applique à **chaque collaborateur-trice** de l'administration cantonale dans le cadre des acquisitions professionnelles.

Objectifs :

- privilégier les entreprises formatrices par rapport à celles qui ne forment pas.
- reconnaissance de l'engagement de formation
- effet de levier pour inciter davantage d'entreprises à devenir formatrices

Quels sont les exemples des marchés concernés ?

- Pour **les fournitures et les services**, il s'agit des marchés allant jusqu'au montant maximum de 249'999 F. Exemples : fleurs lors de départs à la retraite, documentation spécialisée (hors CCA), mandat d'études, traduction de documents, repas professionnels.
- Chaque collaborateur au quotidien peut être amené à effectuer des acquisitions de ce type.
- La Centrale Commune d'Achats (CCA) gère la majorité de ces marchés.
- Pour les **travaux (construction)**, il s'agit des marchés allant jusqu'au montant maximum de 249'999 F pour le second œuvre et de 499'999 F pour le gros œuvre et le génie civil.
- Ces marchés sont gérés par des services spécifiques de l'Etat tels que l'Office cantonal des bâtiments et l'Office cantonal du génie civil qui centralisent les demandes et suivent les travaux.

Quelle obligation comporte cette mesure ?

- Les services et les départements **doivent** avant chaque acquisition :
 - **consulter** la liste interactive des entreprises formatrices
 - **solliciter systématiquement** une ou plusieurs entreprises formatrices, si elles forment dans le domaine concerné par l'acquisition
 - **privilégier** l'entreprise formatrice, si celle-ci répond à l'ensemble des critères (qualité, prix, délai d'exécution, etc.) liés à l'acquisition.
- L'obligation porte sur la **sollicitation systématique** des entreprises formatrices sur la liste, mais pas sur l'octroi du marché.
- **Exception** : dans des domaines très spécifiques où il n'existe pas d'entreprise formatrice (pour rappel : les acquisitions portant sur des seuils supérieurs aux procédures de gré à gré et sur invitation ne sont pas concernées).

Liste interactive des entreprises formatrices

The screenshot shows the website interface for finding training companies. At the top left is the logo of the Canton of Geneva and the text: 'REPUBLIQUE ET CANTON DE GENEVE', 'Département de l'instruction publique, de la formation et de la jeunesse', and 'Office pour l'orientation, la formation professionnelle et continue'. A 'Se connecter' button is in the top right. The main search area on the left has a teal background and contains the following fields: 'Nom de l'entreprise', 'Domaine d'activité de l'entreprise', 'Recherche avancée' section with 'Lieu (commune)', 'Code postal', 'Domaine de formation', and 'Filière de formation/métier'. Below these are 'Réinitialiser' and 'Recherche' buttons. At the bottom left are 'FAQ' and 'Contact' links. The main content area on the right has the title 'Liste des entreprises formatrices du canton', a paragraph explaining the state's support for professional training, and a sentence about the search list. Below this, it lists search criteria: 'Différents critères de recherche et modes d'affichage possibles, par exemple : Par nom de l'entreprise', 'Par domaine de formation', and 'Affichage sur carte (géolocalisation)'. At the bottom of the screenshot are logos for the Swiss Confederation and UAPG (Union des Associations Patronales Genevoises).

site : ge.entreprises-formatrices.ch

Publiée annuellement et tenue à jour par l'OFPC.

Tutoriel présentant la mesure et autres supports

- Une [foire aux questions \(FAQ\)](#) figure directement sur le site ge.entreprises-formatrices.ch.
- Le [guide d'utilisation](#) est disponible sur l'intranet de l'Etat .
- Le [tutoriel](#) explique de manière ludique comment appliquer concrètement la mesure.



Merci de votre attention